

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 58 (1920)  
**Heft:** 37

**Artikel:** Pour en finir  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-215818>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Samedi 11 septembre 1920.



# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou

Rédaction et Administration :  
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne  
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la  
PUBLICITAS  
Société Anonyme Suisse de Publicité  
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—  
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES : Canton, 20 cent.  
Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

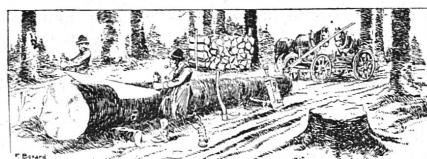
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au Conteum Vaudois,  
jusqu'au 31 décembre 1920 pour

fr. 2.—

en s'adressant à l'administration, Pré-  
du-Marché 9, Lausanne.

**Sommaire** du Numéro du 11 sept. 1920. — Pour les  
dames : Les débuts d'une reine. — Lo  
VILHIO DÈVESÀ : On carrouzet quemodo (Marc à  
Louis). — CHEZ NOUS : La petite ville (Jean des Sa-  
pins). — A propos de pommes. — FEUILLETON : Dans  
le train (Solandieu.) — Association des Vaudoises.



## POUR LES DAMES !

Les débuts d'une reine.

**E**NCORE qu'il y ait longtemps déjà que la reine Victoria d'Angleterre ne soit plus de ce monde, elle y a joué un rôle assez important pour que son souvenir subsiste et pour qu'il redonne quelque intérêt aux lignes suivantes. Du reste, nous sommes certain que nos aimables lectrices les liront avec grand plaisir.

\* \* \*

Il est curieux, en ce moment, d'évoquer les débuts de ce très long règne qui, au régime de l'absolutisme de Guillaume IV, faisait succéder, en Angleterre, le régime constitutionnel, dans l'acception complète du mot.

Guillaume IV ne laissait aucun héritier. La couronne devait passer régulièrement à la fille de son frère, le duc de Kent; c'était la princesse Victoria. Elle avait dix-huit ans.

La mort du roi avait été plus brusque qu'on ne pensait. La façon dont la princesse fut instruite de son avènement est curieuse.

Guillaume IV était mort dans la nuit, à Windsor, après avoir, dit-on (ce qui ne manquerait pas de grandeur), mis à profit son dernier instant de lucidité pour signer la grâce d'un condamné à mort.

Aussitôt qu'il eut rendu le dernier soupir, le docteur Howley, l'archevêque de Canterbury et le grand chambellan, le marquis de Conyngham, se dirigèrent vers Kensington pour porter la nouvelle à l'héritière du trône d'Angleterre.

Il existe de cette scène une relation, pittoresque dans ses détails précis, faite naguère par miss Wynn.

Les trois envoyés n'arrivèrent à Kensington qu'à cinq heures du matin. Ils frappèrent longtemps avant de pouvoir réveiller le concierge. On les fit attendre dans la cour, puis ils entrèrent dans une salle du rez-de-chaussée où on parut les oublier. Ils sonnèrent de nouveau et envoyèrent une suivante de la princesse l'avertir qu'ils demandaient audience pour une affaire de la plus haute importance.

Après une nouvelle attente, ils durent sonner une seconde fois et demander la cause de tant de retards. La suivante déclara que la princesse dormait d'un sommeil si profond qu'on ne pouvait se décider à la réveiller.

— Nous sommes venus vers la *reine*, répondit le marquis de Conyngham, pour des affaires d'Etat qui doivent passer même avant son sommeil.

On se décida alors seulement à obéir.

\* \* \*

La princesse Victoria arriva aussitôt vêtue seulement d'un long peignoir blanc et d'un châle jeté sur ses épaules, les cheveux flottants.

Elle apprit « avec un sang-froid étonnant » la nouvelle considérable qu'on lui apportait. Cette jeune fille de dix-huit ans n'eut pas une défaillance, ne donna pas un signe d'émotion, contrairement à ce qu'attendaient les messagers. Elle annonçait qu'elle tiendrait un Conseil privé le même jour, à onze heure, après avoir prêté serment entre les mains du lord chancelier.

A l'heure dite, elle paraissait, en vêtements de deuil très simple, devant les Lords et accomplissait les formalités traditionnelles. Elle reçut ensuite le serment des membres du Conseil.

Un témoin et acteur de cette scène, lord Greville, l'a ainsi décrite : « Lorsque les deux vieillards, ses oncles, s'agenouillent devant elle, lui promirent fidélité et baissèrent sa main, je la vis rougir jusqu'aux yeux, comme si elle eût été frappée du contraste qui éclatait ainsi entre la loi civile et la loi naturelle. Ce fut la seule marque d'émotion qu'elle laissa échapper. Elle accueillit ses oncles avec beaucoup de grâce et d'aptitude, les embrassa l'un et l'autre, puis, se levant, s'avança vers le duc d'Sussex qui était le plus éloigné et que ses infirmités empêchaient d'arriver jusqu'à elle. La multitude d'homme qui se présentaient pour prêter serment parut d'abord la déconcerter un peu... Puis elle reprit un calme parfait. Elle resta ainsi jusqu'à la fin de la cérémonie, jetant quelquefois un regard à son premier ministre pour lui demander conseil, lorsqu'elle avait quelque hésitation, ce qui, du reste, arriva rarement... Quoiqu'elle fut de petite taille et sans grande prétention à la beauté ses manières pleines de grâce donnaient à sa personne un abord agréable. »

\* \* \*

Le couronnement de la reine Victoria eut lieu l'année suivante.

Deux ans après son avènement, elle se mariait. On sait que son mariage, chose rare parmi les souverains, fut un mariage d'amour. Elle épousait son cousin, le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha, qui mourut en 1861. La reine, depuis, n'a jamais quitté le deuil.

**Pour en finir.** — Dans une discussion un peu animée M. X. reçoit une gifle.

— Et tu l'as rendue, lui dit un ami.

— Si je l'ai rendue ! si je l'ai rerendue ! Pas du tout, il m'en aurait donné une autre et ça n'aurait jamais fini.

**Pas compromettant.** — Un inutile, fort inconnu, très désireux de mettre quelque chose sur sa carte de visite, au-dessous de son nom, a imaginé d'y faire graver :

X...

« Membre du suffrage universel. »



## ON CAROUZET QUEMOUDO

**L**ETAI l'abbayi de Prabouli. Que de dzein lâi è vegnâ : dâi vilhio, dâi dzouveno, dâi dâi pansu, dâi prin, dâi pêcllio, dâi chet, dâi galé et dâi z'autro. Et dâi damuzalle detote lè couleu et de tote lè forme. L'etâi galé de lè vère. — Tot parâi, quemet desâi lo vilhio Djan Perrâ, onna galéza gaupa quand bin n'est pas tant, tant vetya, fâ pe plièze a vère qu'on profiureu, quand bin sarâi velu quemet lo général.

Cli Djan Perrâ que vo dio l'etâi assebin a l'abbayi de Prabouli. Et bin dâi verro que l'a pardieu bu, tant qu'à la fin s'est trovâ on bocon étourlo. L'a dan coumeinci à feré dâi rizardz que met on fâ quand on a bu on verro de trau : terî âo dâi, teni son verro rein qu'avoué le deint, sein lè man, lo bâire tot d'onna terya et bin d'autro z'affére dinse. Po fini l'a voliu allâ ein carouzet.

L'ein etâi vegnâi ion ne sé pas du iò. Ma l'etâi galé qu'on diablio. Et pu petiou, petiou. On arâi djurâ on grand parapliodze, quemet cli que lè martchand de brique-à-braque l'ant per dessu la Ripouna. Sat âo houït plièze et pu l'etâi tot. Et cein verive, verive. Faillâi vère.

Dan, Djan Perrâ s'einmode su ellî carouzet. Lo vaite que pâie veingt ceintime et que meince à veri. Djan Perrâ qu'avai dza bin demilâ et trâidécilâ verive bin mè que lè z'autro et l'ein etâi dzoïau quemet tot. Lè get lâi saillivant de la titâ dau tant que l'etâi conteint. N'avai jamais vu on carouzet que lâi fasâi atant d'effet et que fasâi atant de tor ein assepou de temps.

Quand lo carouzet s'eut arretâ, Djan Perrâ décheint bin bon sou. Lâi seimblâiave que tota la terra verive, lè z'âbro, lâ dzein, lè maison. Sè crayâi oncora ein carrouset. Adam ie tré onna pice de 20 ceintime de sa catsetta de gilet, et la bâille à l'hommo dau carouset.

— Vaitc oncora veingt, que lâi fâ.

— Et porquie ? que repond l'autro.

— Passe que ie viro adi.

*Marc à Louis*, du Conteum.

**Enfants terribles.** — Au moment où madame termine sa toilette pour sortir, arrive une amie en visite imprévue. On envoie bébé au salon.

— Ta maman est là ?

— Oui, madame.

— Elle ne m'attendait pas, dis ?

— Pour sûr... même qu'elle a dit que si elle avait su, on serait sorti plus tôt.

**C'est pour rien.** — Le vendeur d'un journal lausannois annonçait à la gare, l'autre matin : « Demandez le Grand Conseil et le Conseil communal, pour dix centimes. »

**Déveine.** — Un Marseillais raconte qu'il est propriétaire de mines de sel considérables, dans un pays plus ou moins... marseillais.

— Ces mines doivent vous rapporter beaucoup.

— Oui, dans les premiers temps... malheureusement, les ouvriers ont bientôt reencontré des couches de poivre qui ont sérieusement entravé l'exploitation.